



2014-07-109-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2014

OBJET : CONCOURS « TRAVAIL DE MEMOIRE »: SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, Mme DELAVENNE

EXCUSES

M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28
27 au point n° 2014-07-102- DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2014-07-102-DR/FIN



**2014-07-109-DEEJ - CONCOURS « TRAVAIL DE MEMOIRE » : SUBVENTIONS
AUX COOPERATIVES SCOLAIRES**

Commission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Culture et Relations Publiques a décidé de créer un concours de prose intitulé « travail de mémoire » pour les élèves tarnosiens de cycle III.

La Commission a prévu d'attribuer des prix aux lauréats mais également d'attribuer une subvention aux coopératives scolaires des élèves lauréats.

Pour le concours 2014, le jury qui s'est réuni le Mardi 29 avril, a établi le classement ci-dessous :

- 1^{er} prix : trois textes retenus de l'école Jean Jaurès
- 2^{ème} prix : un texte retenu de l'école Félix Concaret

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

DELIBERE

DECIDE d'attribuer :

- Une subvention de 300 euros à la coopérative scolaire Jean Jaurès pour l'attribution du premier prix,
- une subvention de 200 euros à la coopérative scolaire Félix Concaret pour l'attribution du deuxième prix.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2014 de la Commune.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 juin 2014

Le Maire

